

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1845.

PROROGATION DE LA LOI SUR LES CONCESSIONS DE PÉAGES ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. DUMORTIER.

Néanmoins, *aucun canal de plus de 10 kilomètres, aucune ligne de chemin de fer, etc.*

(1) Projet de loi, n° 221.

Rapport, n° 344.